

[Text]

would still be under the jurisdiction of the adjudicator. If the person had been successful on the H and C review, he would still have to come back to the inquiry to conclude the case administratively to say he had his landing.

What have you saved in speeding up the system? You let the person go and then the person has to come back in order to conclude the inquiry. You stop the process because you adjourn and then you have to go back to the H and C and then come back again. I do not see any advantage.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I am really puzzled at the great emphasis there is on how the procedure Mr. Mulder and Ms Benimadhu advocate saves time. We are told that they might have had a backlog of six or nine months. These cases started in September. There were only about five or six months before the Jerome decision. Some of those had already gone through the credible basis. How do you get a backlog of six or nine months out of five or six months' cases, especially since we were told by the minister that they are going much faster now than they were last fall?

I think we are getting flexible figures here or flexible estimates. Yes, the adjudicator would be seized with the case. I stand to be corrected, but I believe if he came back to the adjudicator, as he would have to, it would be, say, a 10-minute event since he has already been accepted for landing. It would not take all afternoon, such as the case you and I witnessed; it took the whole afternoon to deal with a case that was not contested. This particular little detail may be getting cleared up in the cases of the PIF not being completed.

Obviously, it would be a lot quicker to schedule in cases involving people who have their landing permission from H and C. If they have to go back to the adjudicator, fine, but it does not have to be all the big whoopee, because there is no contest. It seems strange to me. Mr. Mulder was talking about forcing all 15,000 to go through, but nobody has advocated forcing anybody.

Obviously, as Mr. Johnson said, some people will say they are a real refugee and want to get their cases heard. Others may figure either that they are not real refugees but have an H and C or that it is a lot quicker to try H and C rather than to drag out through several more afternoons adjourned week by week and month by month. I think we are being given, as I say, an exaggerated picture of the time that is being saved by this slow, ponderous inquiry they are insisting on. I really do not understand what lies behind it.

[Translation]

dossier. L'affaire continue à relever de sa compétence. À supposer que la personne subisse avec succès l'entrevue pour considérations humanitaires, elle doit tout de même subir également l'enquête car une décision administrative doit intervenir pour l'octroi du droit d'établissement.

Quel est l'avantage d'accélérer la procédure? En effet, l'intéressé en a plus vite fini mais à quoi cela sert-il dans la mesure où l'enquête dont il fait l'objet va se poursuivre. Vous suspendez la procédure en ajournant l'enquête, mais il faut après cela subir à nouveau l'entrevue pour considérations humanitaires, puis reprendre l'enquête. Je ne vois pas où est l'avantage.

M. Heap: Monsieur le président, je ne comprends vraiment pas comment l'on peut soutenir que la procédure proposée par M. Mulder et par M^{me} Benimadhu permettrait d'économiser du temps. Ils nous disent que sans cela il y aurait eu un arriéré de six ou neuf mois. Or, cette série de dossiers remontent au mois de septembre et la décision du juge Jerome est intervenue cinq ou six mois plus tard. Certains des intéressés avaient déjà subi l'audience de vérification. Comment peut-on obtenir un arriéré de six à neuf mois à partir des dossiers accumulés pendant cinq ou six mois? Je trouve cela d'autant plus curieux que la ministre nous affirme que les dossiers sont actuellement traités beaucoup plus rapidement qu'ils ne l'étaient en automne dernier.

Je pense que les chiffres qu'on nous donne ici ne sont que des approximations assez sommaires. Oui, effectivement l'arbitre serait saisi de l'affaire. Je ne crois pas me tromper en disant que s'il est vrai que l'intéressé doit comparaître à nouveau devant l'arbitre, je pense que cela ne devrait durer qu'environ dix minutes étant donné qu'on lui a déjà accordé le droit d'établissement. Cela ne devrait tout de même pas prendre tout l'après-midi, contrairement à l'affaire à laquelle nous avons assisté. Il a fallu tout l'après-midi pour régler un dossier qui ne présentait aucun problème. Évidemment, il y aura des cas où le FRP n'a pas été correctement rempli.

On pourrait, bien sûr, aller beaucoup plus rapidement dans le cas de personnes qui ont déjà, suite à l'entrevue pour considérations humanitaires, obtenu le droit d'établissement. Admettons que ces personnes doivent de nouveau comparaître devant l'arbitre comme cela est prévu; étant donné qu'il n'y a aucune objection à leur établissement au Canada, je ne vois pas pourquoi tout cela devrait prendre autant de temps. Cela me semble très curieux. M. Mulder évoquait la possibilité d'y contraindre les 15,000 personnes en cause mais personne n'a parlé de contraindre qui que ce soit.

Comme nous l'a dit M. Johnson, certaines personnes prétendent au statut de réfugié et veulent qu'on se prononce sur leur cas. D'autres qui ne sauraient prétendre au statut de réfugié entendent tout de même passer une entrevue pour considérations humanitaires et d'autres encore préfèrent demander une entrevue pour considérations humanitaires plutôt que de traîner encore pendant plusieurs après-midi à des audiences remises de semaine en semaine et de mois en mois. Je pense qu'on a exagéré les gains de temps que procurerait cette lente et lourde procédure d'enquête à laquelle ils semblent favorables. Je ne comprends vraiment pas à quoi tout cela tient.